

ARRETE DU MAIRE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE 2025

Le Maire de Noyelles-sous-Lens,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 27 Juin 2007 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du 26 Juin 2007

Vu l'arrêté n ° 2121-125 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 06/07/2021 après avis du comité technique en date du 23/06/2021.

ARRETE

ARTICLE 1 -Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2ème cl (avec examen)

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
Millien Alexandre	Adjoint technique	01/03/2025
Sedilot Didier	Adjoint technique	01/06/2025

Proportion Hommes / Femmessusceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1 ère cl

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
Agacinski Liliane	Adjoint technique principal 2ème cl	01/03/2025
Piecuch Jean-Charles	Adjoint technique principal 2ème cl	01/03/2025
Delaude Chantal	Adjoint technique principal 2ème cl	01/03/2025
Duchilier Hélène	Adjoint technique principal 2ème cl	01/03/2025
Feuillet Anne-Marie	Adjoint technique principal 2ème cl	01/03/2025
Conati Laurent	Adjoint technique principal 2ème cl	01/03/2025
Guegant Sandrine	Adjoint technique principal 2ème cl	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmessusceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
6	1	5

Avancement au grade de : adjoint d'animation principal 1 ère classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Malinski Nadège	adjoint d'animation principal 2ème classe	01/03/2025
Laude Jessy	adjoint d'animation principal 2ème classe	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmessusceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Avancement au grade de : adjoint administratif principal 1ere cl

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Poszlusny Catherine	Adjoint administratif principal 1ère cl	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmessusceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint du patrimoine principal 1 ère cl

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Schiel Delphine	Adjoint du patrimoine principal 2ème cl	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmessusceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de :Agent de maîtrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Turck Roger	Agent de maitrise	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmessusceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement de grade en catégorie B

Animateur principal 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Tanchon Valérie	Animateur	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmessusceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Animateur principal 1ère classe avec examen

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
---------------------	---------------------	--------------------------------------

Wojcik Guillaume	Animateur principal 2ème classe	01/03/2025
------------------	---------------------------------	------------

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Educateur APS principal 1ère classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
Varez Florian	Educateur principal 1ère classe	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Rédacteur principal 1ère classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
Dupré Marc	Rédacteur principal 2ème classe	01/03/2025

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Noyelles-sous-Lens